BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Rhône-Alpes et gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est

Décision n° 96861 du 16 décembre 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est

NOR: INTJ1424336S

Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision nº 92458 du 3 décembre 2014 (NOR: INTJ1424061S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er janvier 2015:

Feuillet, Frédéric Nigend : 145 967 Numéro de livret de solde : 5 272 699

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er janvier 2015:

Fillouzeau, Bertrand Nigend: 171 903 Numéro de livret de solde: 8 027 036

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er janvier 2015:

Duvignac, LaurentNigend : 301 055Numéro de livret de solde : 8 090 052Barriere, MaximeNigend : 232 016Numéro de livret de solde : 8 085 652

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 décembre 2014.

Le général de division, commandant la région de gendarmerie de Rhône-Alpes et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est, C. Dupouy